Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260410-2026DC030-DE

**Communauté de communes**
**AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 AVRIL 2026

## N° 2026DC/030 – Feuillet 1

Date de convocation : 3 avril 2026

| Membres en exercice : 54 | Présents : 47 | Votants : 53 |
|---|---|---|

## Adoption du procès-verbal de la séance précédente

L'an deux mille vingt-six, le dix avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace Kerverh à LANDEVANT.

**Etaient présents** : Bernard BARON, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Hervé CAGNARD, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Caroline LE BARON, Marjorie LE BARON-RACHEL, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Christian LE DREAN, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Mickael LE GLOANIC, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Pascale SALINAS, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

**Absents ayant donné pouvoir** : Christelle JAFFRE DANET à Corentin GUENNEC, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Alexandre LANOË à Katia SCULO, Patrick LE ROUX à Pascale SALINAS, Claire MASSON à Stéphanie DOYEN, Catherine TOUBLANT à Yann LE GALLO.

**Absent excusé** : Alain BENSOUSSAN.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Un exemplaire du procès-verbal de la séance du 13 février 2026 a été transmis à chaque membre avant la séance.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260410-2026DC030-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la Communauté de communes et notamment l'article 10.2 relatif au procès-verbal ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 février 2026.**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 14 AVR. 2026

Le secrétaire de séance,

Corentin GUENNEC

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY